

Val de Briey, le 22 juin 2023

Réf. : 30/2023 – AP/GD

Objet : Avis sur la modification simplifiée du PLU d'Haucourt-Moulaine



Monsieur le Maire,

Par courrier électronique en date du 21 juin 2023, vous sollicitez l'avis du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan au sujet du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Haucourt-Moulaine.

Cette modification, qui concerne des rectifications mineures du document, n'appelle à mon sens aucune remarque particulière de la part du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan.

Celle-ci ne remet en effet pas en cause l'économie générale de votre PLU et respecte les prescriptions du document d'orientation et d'objectifs du SCoT.

J'ai donc l'honneur de vous informer, au nom du Comité syndical, que le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan émet un avis favorable sur votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Gérard DIDELOT.

